

NATIONS UNIES

UN LIBRARY
UN/SA COLLECTION
NOV 11 1984



CONSEIL DE SÉCURITÉ

DOCUMENTS OFFICIELS

TRENTE-NEUVIÈME ANNÉE

2523^e SÉANCE : 28 MARS 1984

NEW YORK

TABLE DES MATIÈRES

| | <i>Page</i> |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|
| Ordre du jour provisoire (S/Agenda/2523) | 1 |
| Adoption de l'ordre du jour | 1 |
| Lettre, en date du 22 mars 1984, adressée au Président du Conseil de sécurité par le chargé d'affaires par intérim de la mission permanente de la Jamahiriya arabe libyenne auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/16431) | 1 |

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Les documents du Conseil de sécurité (cote S/...) sont, en règle générale, publiés dans des *Suppléments* trimestriels aux *Documents officiels du Conseil de sécurité*. La date d'un tel document indique le supplément dans lequel on trouvera soit le texte en question, soit des indications le concernant.

Les résolutions du Conseil de sécurité, numérotées selon un système adopté en 1964, sont publiées, pour chaque année, dans un recueil de *Résolutions et décisions du Conseil de sécurité*. Ce nouveau système, appliqué rétroactivement aux résolutions antérieures au 1^{er} janvier 1965, est entré pleinement en vigueur à cette date.

2523^e SÉANCE

Tenue à New York le mercredi 28 mars 1984, à 15 h 30.

Président : M. Javier ARIAS STELLA (Pérou).

Présents : Les représentants des Etats suivants : Chine, Egypte, Etats-Unis d'Amérique, France, Haute-Volta, Inde, Malte, Nicaragua, Pakistan, Pays-Bas, Pérou, République socialiste soviétique d'Ukraine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Union des Républiques socialistes soviétiques, Zimbabwe.

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/2523)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Lettre, en date du 22 mars 1984, adressée au Président du Conseil de sécurité par le chargé d'affaires par intérim de la mission permanente de la Jamahiriya arabe libyenne auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/16431).

La séance est ouverte à 16 h 35.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Lettre, en date du 22 mars 1984, adressée au Président du Conseil de sécurité par le chargé d'affaires par intérim de la mission permanente de la Jamahiriya arabe libyenne auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/16431)

1. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : Conformément à la décision prise à la 2522^e séance, j'invite le Secrétaire du Comité du peuple du Bureau populaire de liaison pour les affaires étrangères de la Jamahiriya arabe libyenne à prendre place à la table du Conseil et j'invite les représentants de la Pologne, de la République arabe syrienne, du Viet Nam et du Yémen démocratique à occuper les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

Sur l'invitation du Président, M. Treiki (Jamahiriya arabe libyenne) prend place à la table du Conseil; M. Natorf (Pologne), M. El-Fattal (République arabe syrienne), M. Le Kim Chung (Viet Nam) et M. Al-Ashtal (Yémen démocratique) occupent les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

2. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des lettres des représentants de l'Afghanistan, de la Bulgarie, de l'Ethiopie, de la Mongolie, de la République démocratique allemande, de la République démocratique populaire lao, de la République islamique d'Iran et de la Tchécoslovaquie par lesquelles ils demandent à être invités à participer à la discussion de la question inscrite à l'ordre du jour. Selon la pratique habituelle, je me propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer à la discussion sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire.

Sur l'invitation du Président, M. Zarif (Afghanistan), M. Garvalov (Bulgarie), M. Ibrahim (Ethiopie), M. Erdenchuluun (Mongolie), M. Ott (République démocratique allemande), M. Kittikhoun (République démocratique populaire lao), M. Rajaie-Khorassani (République islamique d'Iran) et M. Kovacic (Tchécoslovaquie) occupent les sièges qui leur ont été réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

3. M. TROYANOVSKY (Union des Républiques socialistes soviétiques) [*interprétation du russe*] : La délégation soviétique a appuyé la demande de convocation d'urgence du Conseil faite par la Libye afin d'examiner la situation créée par les actes d'agression non provoqués perpétrés contre cet Etat Membre souverain et non aligné. Nous jugeons cette demande opportune et parfaitement fondée.

4. Ce n'est pas la première fois que le Conseil est appelé à examiner le problème des atteintes à la souveraineté et à l'indépendance de la Libye, pays autour duquel la situation est à nouveau explosive. Dans sa déclaration devant le Conseil, le Ministre libyen, M. Ali Treiki, a montré, faits à l'appui, où le danger croissant qui pèse sur son pays et la région trouve son origine.

5. Depuis quelques années, au mépris des normes généralement reconnues du droit international et de la Charte des Nations Unies, la politique de Washington à l'égard de la Libye indépendante est faite de préparatifs militaires au grand jour, de blocus économique et de provocations grossières à la limite du conflit armé, alors que les deux pays, manifestement, ne font pas le même poids.

Ces activités sont accompagnées d'une campagne anti-libyenne et d'une débauche de contre-vérités qui frisent l'absurde à propos de la politique tant intérieure qu'extérieure de la Libye.

6. Les membres du Conseil ont encore en mémoire les événements de l'année dernière, quand les Etats-Unis ont envoyé des forces armées sur les côtes de Libye et ont procédé à des manœuvres à proximité de ses frontières. Des avions de reconnaissance avaient à l'époque été envoyés pour survoler en profondeur le territoire libyen.

7. Les derniers événements survenus autour de la Libye montrent avec quel acharnement Washington est prêt à saisir la moindre occasion pour aggraver la situation dans cette région et y créer un nouveau foyer de tension. En effet, obéissant à un réflexe qui est désormais caractéristique du Gouvernement américain — un réflexe militariste —, les Etats-Unis ont envoyé dans les pays voisins de la Libye des avions AWACS, des armes et des émissaires dont les qualifications sont loin de témoigner d'une expérience quelconque en matière de règlement diplomatique des problèmes régionaux.

8. Les activités des Etats-Unis dans cette région ne peuvent être considérées que dans le contexte de leurs efforts impérialistes pour introduire l'hégémonie dans les relations internationales et de leur volonté de miser sur le terrorisme et l'emploi de la force armée. Prenant la parole le 2 de ce mois, le Secrétaire général du Comité central du parti communiste de l'Union soviétique, M. Tchernenko, a dit de la politique des milieux les plus agressifs de l'impérialisme américain qu'elle était une politique de militarisme ouvert, de prétention à la domination mondiale, d'opposition au progrès et de violation des droits et de la liberté des peuples. A titre d'exemples pratiques, il suffit de mentionner l'invasion du Liban, l'agression contre la Grenade, les menaces proférées contre la Syrie et Cuba et la guerre terroriste menée contre le Nicaragua. On sait qui a armé la soldatesque israélienne dont on s'est servi pour mener une guerre d'extermination contre les Arabes. Hélas, le temps n'est pas encore venu où l'on pourrait clore cette liste. Au contraire, il faut être prêt à l'allonger.

9. On ne tient aucun compte des accords conclus entre Etats souverains et l'on déclare arbitrairement zones d'intérêts vitaux de vastes régions de l'Afrique du Nord, du Moyen-Orient et du Proche-Orient — de l'océan Indien jusqu'à la Méditerranée — et tant d'autres encore. On ne sait pas si le Liban fait encore partie de ces zones d'intérêts ou s'il en a déjà été exclu pour des raisons indépendantes de la volonté de Washington. Un réseau de bases militaires couvre toute la région; des préparatifs sont en cours pour déployer des missiles de croisière à proximité immédiate.

10. Non seulement les ressources naturelles d'Etats indépendants sont considérées comme des domaines stratégiques mais également les voies maritimes internationales. Les eaux qui baignent les régions en question sont sillonnées par une quantité de porte-avions et d'autres bâtiments transportant des contingents d'infanterie de marine. Comme l'a indiqué récemment l'agence TASS, les activités des Etats-Unis dans cette région représentent une menace directe pour la paix et la sécurité internationales.

11. Tous ces efforts en vue de réaliser leurs desseins d'hégémonie sont assortis d'une propagande pour la lutte contre ce qu'ils appellent le terrorisme international. Si l'on parle du terrorisme élevé au rang de politique d'Etat, alors son principal coupable doit être recherché, non pas parmi les pays en développement qui luttent pour surmonter leurs difficiles problèmes d'ordre économique et social, mais bien ailleurs.

12. Nous prenons à titre d'exemple la déclaration du représentant des Etats-Unis quant à la prétendue adhésion de son pays au principe du non-recours à la force dans les relations internationales. Avec ce stratagème et la déclaration qu'a prononcée hier la représentante des Etats-Unis, on cherche sans doute à nous faire oublier d'autres déclarations faites ici même en octobre dernier quand nous examinions la question de la fameuse victoire remportée contre la Grenade. N'est-ce pas l'inverse qu'essayaient précisément de prouver les représentants des Etats-Unis en arguant que les Etats-Unis avaient le droit d'employer la force contre un Etat souverain dont la politique étrangère, pour certaines raisons, ne faisait pas leur affaire ?

13. Dans leur politique vis-à-vis des Etats en développement, les Etats-Unis ne cessent de recourir à leur campagne de propagande, brandissant la menace soviétique. On sait fort bien ce qui se cache derrière cet écran de fumée : rien d'autre que le désir d'employer arbitrairement la force sous le couvert du conflit Est-Ouest.

14. L'Union soviétique, quant à elle, s'est toujours prononcée pour l'élimination du diktat et de l'ingérence dans les affaires intérieures des jeunes Etats indépendants, pour la disparition de la présence militaire impérialiste de ces pays afin que leurs peuples puissent choisir librement une voie qui réponde à leurs aspirations.

15. L'Union soviétique est résolument aux côtés du peuple libyen et aux côtés des autres pays non alignés qui défendent leur souveraineté face aux pressions et aux menaces.

16. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : L'orateur suivant est le représentant du Viet Nam. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

17. M. LE KIM CHUNG (Viet Nam) : Monsieur le Président, permettez-moi avant tout d'adresser, au nom de la République socialiste du Viet Nam, nos condoléances les plus vives et les plus sincères à la délégation de la République populaire révolutionnaire de Guinée à l'occasion du décès du président Ahmed Sékou Touré, éminent homme d'Etat guinéen, grand combattant de l'Afrique et ami de longue date du Viet Nam.

18. Veuillez recevoir, Monsieur le Président, les chaleureuses félicitations ainsi que les meilleurs vœux de ma délégation pour votre accession à la présidence du Conseil pour ce mois. Et je tiens à remercier vivement tous les membres du Conseil de m'avoir accordé la possibilité de participer à la discussion de l'importante question dont le Conseil est saisi.

19. Nous assistons depuis le début de ce mois à une grave détérioration de la situation dans la partie nord-est de l'Afrique due aux visées agressives et aux actes hostiles des Etats-Unis à l'encontre de la Jamahiriya arabe libyenne. Il suffit de passer rapidement en revue les faits suivants pour nous en convaincre.

20. Les Etats-Unis ont décidé, selon une source autorisée qui a annoncé la nouvelle dès le 5 mars, de transporter des armes au Soudan par la voie aérienne. Le même jour, le Département d'Etat a fait connaître que le secrétaire d'Etat George Shultz avait envoyé un émissaire à Khartoum pour y discuter la question de l'aide militaire américaine au Soudan. Le 12 mars, les Etats-Unis ont invoqué "des menaces croissantes à la sécurité" pour justifier la recherche des moyens d'augmenter les forces militaires du Soudan. C'est dans ce contexte que, subitement, éclata la nouvelle d'un raid aérien effectué par un soi-disant bombardier libyen sur la ville soudanaise d'Omdourman le 16 mars à 11 h 30. Cela a suffi pour que le Président des Etats-Unis décidât, le 18 mars, l'envoi de deux avions radar AWACS en Egypte, dans le but de violer l'espace aérien libyen, d'espionner le territoire libyen et de préparer une agression militaire contre la Jamahiriya. Le 19 mars, le porte-parole du Département d'Etat, M. Alan Romberg, confirma cet envoi, tout en laissant entendre que d'autres AWACS pourraient être dépêchés dans la région et que les Etats-Unis étaient également en train d'examiner une assistance à plus long terme au Soudan dans le domaine de la défense anti aérienne.

21. Ces quelques faits, considérés dans leur ordre chronologique, en disent long sur l'origine du raid aérien contre Omdourman ainsi que sur les desseins de ceux qui ont inventé cet incident. La fable attribuant calomnieusement la perpétration de ce crime à la Jamahiriya a été magistralement dénoncée et réfutée hier devant le Conseil par le Secrétaire du Comité du peuple du Bureau populaire de liaison pour les affaires étrangères de la Jamahiriya. Ne serait-il pas plus vraisemblable de voir dans ce

raid un scénario monté de toutes pièces pour permettre aux Etats-Unis de mettre plus facilement à exécution les décisions belliqueuses et agressives mentionnées plus haut ? C'est la presse américaine elle-même qui a révélé ces noirs desseins. Le *Christian Science Monitor*, dans son numéro du 21 mars, a, en effet, émis une opinion pertinente en ce sens.

22. La vérité dans toute l'histoire de ce raid se réduit donc à ceci : on s'est froidement livré à une attaque contre une partie populeuse d'Omdourman, tout en accusant mensongèrement la Jamahiriya de l'avoir fait, afin simplement de justifier l'envoi d'avions AWACS américains dans les pays voisins de la Jamahiriya et de permettre aux Etats-Unis d'y envoyer plus de forces militaires, plus d'armes, plus d'avions, créant ainsi une grave menace pour la sécurité de la Libye et pour la paix et la sécurité de toute la région du nord-est de l'Afrique.

23. Le danger qui résulte des actes d'hostilité et de provocation des Etats-Unis à l'encontre de la Jamahiriya arabe libyenne est donc réel. Et ce n'est pas la première fois que la Jamahiriya fait l'objet de cette grave menace de recours à la force de la part des Etats-Unis. C'est à plusieurs reprises déjà que des avions AWACS ont été envoyés dans les pays voisins de la Jamahiriya et que des vaisseaux de guerre américains ont été dépêchés dans les eaux territoriales de la Jamahiriya. Et, chaque fois, on n'a pas manqué de monter des faits pour servir de prétexte.

24. C'est là d'ailleurs un tour très familier dans le sac de l'impérialisme et de la réaction internationale. Le Viet Nam a suffisamment fait l'expérience de telles provocations pour en saisir d'emblée la véracité et communier complètement avec la Libye devant le grave danger qui la menace à présent. Ce fut pour nous, en effet, l'incident du golfe du Tonkin qui servit de prétexte aux Etats-Unis en 1964 pour déclencher leur sale guerre du Viet Nam, la plus longue et la plus sanglante de l'histoire contemporaine.

25. Que va donc faire la communauté internationale face au grave danger qui menace la Jamahiriya en ce moment ?

26. Il nous faudrait en premier lieu, selon nous, dénoncer et condamner énergiquement les actes d'hostilité et de provocation des Etats-Unis à l'encontre de la Jamahiriya arabe libyenne, ainsi que les manœuvres tendant à exploiter les problèmes internes du Soudan et à diviser divers pays africains et arabes aux fins de renforcer la présence militaire et l'ingérence américaines en Afrique du Nord-Est. A ce propos, ma délégation est convaincue que les pays intéressés sauraient résister à ces manœuvres perfides et seraient à même de régler à l'amiable leurs querelles de famille au sein de l'Organisation de l'unité africaine et de la Ligue des Etats arabes.

27. Il convient cependant de remarquer que l'administration actuelle des Etats-Unis s'efforce de détourner l'attention des électeurs américains des récents déboires de la politique de la canonnière des Etats-Unis au Liban en provoquant des tensions et des crises en diverses autres régions du globe. C'est ainsi qu'on assiste également en ce moment à une recrudescence de manœuvres militaires et de démonstrations de force américaines en Amérique centrale, dans le golfe Arabique, en Asie du Nord-Est et ailleurs.
28. Il nous faudrait ensuite, selon nous, exiger qu'il soit mis fin immédiatement à l'envoi d'avions et d'armes dans les Etats voisins de la Jamahiriya arabe libyenne, ainsi qu'à tous actes de provocation et de menace à l'encontre de la souveraineté de la Jamahiriya comme à l'encontre de la paix et de la sécurité de toute la région.
29. Et il nous faudrait enfin, selon nous, manifester notre ferme soutien à la Jamahiriya arabe libyenne, qui est entièrement fondée à porter plainte devant le Conseil contre le grave danger qui la menace en ce moment et à affirmer son droit de légitime défense contre toute agression dont elle ferait l'objet de la part des forces impérialistes et réactionnaires.
30. Sir John THOMSON (Royaume-Uni) [*interprétation de l'anglais*] : Ma délégation a écouté avec attention les déclarations visant à étayer les accusations portées contre les Etats-Unis. Nous constatons que l'on essaie de nous diriger sur plusieurs fausses pistes. Après avoir écouté attentivement, nous ne pensons pas qu'il y ait d'accusation à laquelle nous devons répondre. C'est pourquoi je n'en dirai pas davantage.
31. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : L'orateur suivant est le représentant de la Pologne. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.
32. M. NATORF (Pologne) [*interprétation de l'anglais*] : Qu'il me soit tout d'abord permis de présenter au peuple et au Gouvernement guinéens ainsi qu'à la famille endeuillée les condoléances et les sentiments de profonde sympathie de ma délégation à l'occasion du décès prématuré du président Sékou Touré, grand homme d'Etat et grand dirigeant africain.
33. Je voudrais maintenant, Monsieur le Président, vous féliciter au nom de ma délégation pour votre accession à la présidence du Conseil pour le mois en cours. Nous sommes très heureux de voir le représentant d'un pays avec lequel mon pays a toujours entretenu des relations cordiales et amicales occuper ce poste. Vos qualités de diplomate et votre habileté sont bien connues, et nous sommes certains que sous votre direction le Conseil pourra s'acquitter de ses responsabilités.
34. Je tiens aussi à féliciter votre prédécesseur, M. Shah Nawaz, le représentant du Pakistan, pour la façon exemplaire et efficace dont il a dirigé les travaux du Conseil pendant le mois de février.
35. Le point de notre ordre du jour aujourd'hui est une lettre en date du 22 mars 1984 adressée au Président du Conseil par le représentant de la Jamahiriya arabe libyenne. Dans cette lettre, ainsi que dans une lettre distribuée le 21 mars [S/16425], on appelle l'attention du Conseil et de tous les Etats Membres sur les dangers qui découlent de la grave situation existant actuellement aux frontières orientales de la Libye à la suite d'actes politiques et militaires des Etats-Unis, y compris des violations continues de l'espace aérien et des eaux territoriales de la Libye.
36. Ce n'est pas la première fois que le Conseil examine la situation qui se détériore près des côtes et des frontières libyennes.
37. Il n'y a pas très longtemps — l'an dernier —, le Conseil a été saisi d'une plainte similaire de la Libye. Nous nous souvenons tous qu'en février 1983 le monde a suivi avec beaucoup d'attention et de préoccupation l'envoi d'avions du type AWACS dans un pays voisin de la Libye. Il a aussi assisté à la manœuvre de déploiement du porte-avions *Nimitz* des Etats-Unis, auquel s'étaient joints d'autres bâtiments. Le monde a également été témoin d'autres actes non provoqués qui s'accompagnaient de déclarations inamicales ou ouvertement hostiles et d'une campagne de presse remplie de fausses allégations et d'accusations non étayées et non prouvées. En août 1983, le monde a assisté une fois de plus au déploiement d'une unité navale de la VI^e flotte, avec le porte-avions nucléaire *Eisenhower*. Il a aussi assisté aux manœuvres "Bright Star", avec la participation de forces terrestres, aériennes et navales des Etats-Unis, qui se sont déroulées aux frontières de la Libye.
38. Une fois encore, aujourd'hui, des avions de type AWACS ont fait des missions de reconnaissance. Ils sont appuyés par un groupe d'avions de chasse. Une fois de plus, on fait des déclarations inamicales qui vont s'intensifiant. Certaines d'entre elles ont même été prononcées dans cette salle. Et, comme auparavant, la campagne se déroule dans le but de noircir la Libye aux yeux de l'opinion publique et de l'accuser de torts sans aucune preuve.
39. Aujourd'hui, comme précédemment, nous déclarons que les Etats-Unis s'arrogent le droit de porter un jugement sur ce qui est juste et injuste dans la conduite d'autres peuples et d'autres gouvernements. Connaissant bien toutes les violations flagrantes des normes du droit international, y compris l'ingérence dans les affaires intérieures d'autres Etats et les actes d'agressions directe comme ceux commis en Amérique centrale dont ils se sont rendus

coupables, on peut dire pour le moins que les qualités morales du juge sont quelque peu douteuses.

40. Il est plus qu'évident que toutes ces allégations non fondées font partie intégrante d'une campagne de propagande très vaste et d'actes discriminatoires qui comprennent un boycottage économique dirigé et convenu par certains pays occidentaux contre la Libye en raison de sa ferme politique anti-impérialiste. Ces actes et ces pratiques servent les objectifs des Etats-Unis et renforcent encore leur présence militaire, qui a déjà été intensifiée dans la région, et ce afin de rentrer dans leurs frais et de couvrir l'échec de leur politique au Moyen-Orient. Ces actes illustrent la politique des Etats-Unis, qui recherchent une position de force dans cette région comme dans d'autres régions du monde — par exemple, en Amérique centrale, pour n'en citer qu'une.

41. La politique de menaces militaires, d'intimidation, de démonstration de force militaire, de boycottage économique et de coercition entreprise par les Etats-Unis ne peut que nous préoccuper très sérieusement car elle représente une grave menace pour la paix et la sécurité non seulement dans cette région mais aussi dans le monde.

42. Le Conseil a le devoir d'accorder toute son attention aux dangers découlant de ces activités, qui ne sont pas conformes aux dispositions de la Charte des Nations Unies et qui visent à servir des intérêts stratégiques aux dépens d'autrui.

43. En conclusion, Monsieur le Président, je vous remercie et je remercie les membres du Conseil d'avoir permis à ma délégation de participer à cet important débat et de présenter le point de vue de mon gouvernement sur une situation créée par l'escalade continue de pressions militaires et politiques exercées contre la politique indépendante et anti-impérialiste d'un Etat non aligné.

44. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu une lettre en date du 28 mars émanant du représentant de la Haute-Volta [S/16443]. Cette lettre se lit comme suit :

“J'ai l'honneur de demander, conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, que le Conseil invite le représentant du Pan Africanist Congress of Azania à participer à l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.”

S'il n'y a pas d'objections, je considérerai que le Conseil est d'accord pour inviter M. Gora Ebrahim conformément à l'article 39 de son règlement intérieur provisoire.

Il en est ainsi décidé.

45. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : J'invite M. Ebrahim à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

46. M. EBRAHIM (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous remercier très sincèrement de l'occasion que vous me donnez de représenter le peuple opprimé, exploité et dépossédé d'Azanie — territoire connu sous son nom colonial d'Afrique du Sud — ici cet après-midi et de participer à cet important débat du Conseil.

47. Je voudrais également saisir cette occasion pour vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil pour le mois en cours. Nous, peuple opprimé d'Afrique du Sud, sommes reconnaissants à votre pays, le Pérou, pour la position qu'il a adoptée contre l'*apartheid* et le racisme.

48. Le Pan Africanist Congress of Azania, gardien des aspirations authentiques du peuple opprimé, exploité et dépossédé d'Azanie, a demandé à prendre la parole devant le Conseil au cours du présent débat en raison du fait précisément que l'engagement américain en Afrique qui a nui à la cause de la libération. Depuis que la marée de l'indépendance a commencé à submerger le continent africain avec l'indépendance du Ghana — connu alors sous son nom colonial de Côte-de-l'Or —, les Africains ont décidé de débarrasser une fois pour toutes leur continent de toutes les formes de colonialisme, de néo-colonialisme, d'impérialisme et de racisme. La marée de la lutte de libération africaine a submergé un territoire après l'autre pour libérer l'Afrique. Aujourd'hui, seules la Namibie et l'Azanie restent sous domination coloniale.

49. Bien que l'Afrique ait remporté de grandes victoires dans la lutte anticoloniale, celle-ci n'a pas été facile et elle n'est pas terminée. En outre, le fardeau de la lutte a été supporté par les peuples et les mouvements de libération dans leurs pays respectifs. Mais à eux seuls ces pays n'auraient pas pu mener efficacement leur lutte de libération sans l'appui actif des Etats membres de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), et notamment de son Comité de coordination pour la libération de l'Afrique. Grâce à l'assistance donnée par le Comité de coordination à ces divers mouvements de libération au cours des deux dernières décennies, l'Afrique a remporté des victoires importantes dans la lutte anticolonialiste.

50. La juste lutte menée par les mouvements de libération nationale reconnus par l'OUA s'est située entièrement dans le cadre des buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies. La Charte proclame le droit de tous les peuples à l'indépendance et à l'autodétermination.

51. Tout au long des 20 années de juste lutte pour l'indépendance et l'autodétermination du continent africain, lutte appuyée par l'Organisation des Nations Unies et par tous les peuples épris de paix et de justice de par le monde, quelle a été la position adoptée par les gouvernements américains successifs ?

52. Aucun des mouvements de libération reconnus n'a reçu une aide matérielle ou morale quelconque de la part des gouvernements américains successifs. Au contraire, ces mouvements de libération authentiques, qui luttent pour les idéaux précisément défendus par les pères fondateurs des Etats-Unis, ont été qualifiés et continuent d'être qualifiés de terroristes.

53. En Afrique du Sud de l'*apartheid*, tous les droits de l'homme imaginables sont violés par la loi, et le rapport entre les dirigeants racistes actuels et le nazisme est bien connu et bien documenté. Les Etats-Unis, au lieu d'isoler totalement ce criminel international, font cause commune avec ce régime d'inspiration nazie. Ils prétendent se livrer à un "engagement constructif" avec ce régime. Au titre de ce prétendu engagement constructif, le régime raciste poursuit avec arrogance sa politique agressive de déstabilisation et oblige les Etats indépendants et de première ligne voisins à signer des pactes dits de non-agression. En outre, les prétendues propositions constitutionnelles que les racistes ont présentées ne constituent pas un pas dans la bonne direction, comme l'affirment les membres du gouvernement Reagan, mais le passage de l'*apartheid* institutionnalisé à l'*apartheid* constitutionnel.

54. La politique du gouvernement Reagan en Afrique a consisté soit à protéger les colonialistes et les racistes soit à les remplacer sur le plan politique et économique. La politique américaine ne tient jamais compte des droits et des aspirations légitimes des peuples lésés du continent. Sinon, la Namibie occupée aurait été envahie depuis longtemps et le peuple colonisé de Namibie aurait été libéré de la tyrannie raciste. Au contraire, le gouvernement Reagan a choisi d'envahir la Grenade en affirmant que la population de l'île était opprimée et représentait une menace pour les Etats-Unis, une superpuissance. Nous ne voyons pas comment la population de la Grenade, qui pourrait facilement tenir dans deux immeubles collectifs de Manhattan, pourrait sérieusement menacer une superpuissance à moins qu'elle ne soit très vulnérable.

55. D'autre part, la Jamahiriya arabe libyenne, surtout après la révolution de septembre dirigée par le frère Muammar Kadhafi, est devenue membre du Comité de coordination pour la libération de l'Afrique. L'un des critères pour devenir membre de ce comité est l'expérience et l'engagement à l'égard de la cause de la libération de l'Afrique. Tout mouvement de libération reconnu sur le continent africain a reçu une assistance de la Jamahiriya arabe libyenne, tant par le biais du Comité de libé-

ration que sur le plan bilatéral. Cette assistance a grandement contribué à la cause de la libération de l'Afrique et elle continuera de le faire pour ce qui est des derniers bastions du colonialisme fasciste.

56. Nous faisons face, à la pointe méridionale du continent africain, au pire ennemi de l'humanité qu'a connu le monde depuis le nazisme. La politique du gouvernement Reagan a pour but d'aider ce régime d'inspiration nazie à sortir de son isolement complet, alors qu'elle devrait se faire le champion des justes droits des peuples opprimés, exploités et dépossédés de Namibie et d'Azanie. Au lieu d'exercer des pressions économiques, politiques et militaires contre les racistes, comme l'exige la communauté internationale, le gouvernement Reagan est en train de saper les partisans inébranlables de la lutte de libération en Afrique, comme la Jamahiriya arabe libyenne. Si le gouvernement Reagan se préoccupe de la paix et de la stabilité en Afrique, il doit diriger ses attaques contre les ennemis de la paix en Afrique, c'est-à-dire le régime colonialiste raciste d'Afrique du Sud, et non contre les Etats africains indépendants.

57. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : L'orateur suivant est le représentant de la République démocratique allemande. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

58. M. OTT (République démocratique allemande) [*interprétation de l'anglais*] : Profondément ému et plein de douleur, je voudrais dire tout d'abord le chagrin que nous éprouvons devant le décès du Président de la Guinée, M. Ahmed Sékou Touré. La contribution inoubliable que ce grand homme d'Etat a apportée à la cause de la paix et de l'unité des Etats africains et au progrès mérite notre plus grande admiration. Son action résolue contre toute forme de colonialisme et de néo-colonialisme et pour l'élimination du crime d'*apartheid* est un remarquable exemple de la politique africaine et de la fermeté de ses principes. En la personne du président Sékou Touré, la République démocratique allemande perd un grand ami. Sa mémoire sera toujours honorée par le peuple et le gouvernement de mon pays.

59. Monsieur le Président, permettez-moi à présent de vous féliciter à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil pour le mois de mars et de vous souhaiter tout le succès possible dans l'accomplissement de vos responsabilités. Nous sommes certains que sous votre direction éclairée cet organe important obtiendra les résultats positifs escomptés dans les débats consacrés à la question inscrite à son ordre du jour.

60. La délégation de la République démocratique allemande désire également faire l'éloge de votre prédécesseur, le représentant du Pakistan, M. Shah Nawaz, qui

s'est acquitté de façon remarquable de ses fonctions de président du Conseil pendant le mois de février.

61. Enfin, je voudrais par votre intermédiaire, Monsieur le Président, remercier les membres du Conseil de m'avoir donné la possibilité d'exposer le point de vue de la République démocratique allemande sur la question dont nous sommes saisis.

62. La République démocratique allemande suit avec beaucoup de préoccupation les événements qui se déroulent dans le monde et qui constituent un danger pour la paix et la sécurité internationales. En même temps, elle déploie tous ses efforts pour contribuer à améliorer les relations internationales et le règlement des conflits ainsi que pour empêcher que n'en éclatent de nouveaux. Aujourd'hui, cette tâche est encore plus urgente qu'auparavant compte tenu d'une situation mondiale qui se détériore dangereusement. C'est pourquoi nous rejetons résolument tous les efforts qui tendent à exacerber encore plus cette situation et à susciter de nouvelles tensions. Ces tentatives, qui sont un danger pour la paix, ne sont que la manifestation de la politique des milieux les plus agressifs de l'impérialisme, et notamment des Etats-Unis, qui vise à réaliser des ambitions d'hégémonie dans toutes les régions du monde et à s'assurer des sphères d'intérêt arbitrairement déterminées.

63. Les droits souverains des peuples des régions en question sont ainsi totalement ignorés et même foulés aux pieds. L'objectif, c'est d'empêcher et, si possible, de liquider le progrès social dans les pays en développement et de garantir le maintien de sa propre influence sous forme de diktat économique, militaire ou politique. Très souvent, on cherche aussi à aggraver les problèmes existant dans les relations entre certains Etats et à se servir de ces derniers dans l'intérêt d'une politique impérialiste.

64. L'escalade des manifestations de leur puissance militaire par les Etats-Unis non seulement menace les pays en développement souverains et les mouvements de libération nationale mais est également dirigée contre les Etats socialistes. Elle a pour but de détourner en même temps l'attention des dangers découlant de la mise en place de missiles à portée moyenne en Europe occidentale.

65. L'humanité entre dans une nouvelle phase de son développement, la plus dangereuse peut-être. Le déploiement d'armes de première frappe nucléaires, dont le rayon d'action comprend aussi la région du Moyen-Orient et du Proche-Orient, est la manifestation de l'objectif avoué de Washington, qui est d'obtenir une supériorité militaire et stratégique. Qu'on me permette de faire remarquer qu'en Sicile, à quelques centaines de miles seulement de la côte libyenne, des missiles de croisière des Etats-Unis seront opérationnels à la fin de ce mois.

66. De l'avis de la République démocratique allemande, la plus récente campagne entreprise contre la Jamahiriya arabe libyenne s'inscrit aussi dans cette ligne. Elle correspond tout à fait à la conception mondiale de Washington et de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord. Ces attaques contre un Etat arabe témoignent du fait que cette région joue un rôle particulier dans les calculs de la politique étrangère du Gouvernement des Etats-Unis et fait l'objet d'une politique persistante d'ingérence et d'agression. On le fait par différents moyens, depuis les accords séparés destinés à diviser les pays arabes jusqu'aux provocations constantes d'intervention militaire directe.

67. Comme Washington n'a pas pu réaliser ses objectifs au Liban, il cherche maintenant à susciter de nouveaux conflits dans d'autres régions arabes. De toute évidence, l'envoi des avions espions AWACS et d'avions de combat dans la région du nord-est de l'Afrique est destiné à cette fin. La préoccupation de la Jamahiriya arabe libyenne face à cette menace est par conséquent partagée par de nombreux Etats.

68. Les actes aventuristes des Etats-Unis dans cette région s'inscrivent dans une politique globale de menace et de création de tensions, ainsi que dans le cadre d'efforts visant à étouffer les mouvements de libération des peuples. Ses provocations renouvelées contre la Jamahiriya arabe libyenne sont caractéristiques de tels actes, comme le sont l'expansion de la présence militaire au Moyen-Orient — je songe à la présence navale au large du Liban —, les manœuvres militaires en Amérique centrale et dans les Caraïbes, ainsi que les machinations contre des Etats souverains d'Afrique et d'Asie.

69. Les actes commis par les Etats-Unis traduisent une politique avouée qui ne peut être qualifiée que de politique de la matraque ou de politique de la canonnnière à l'égard des pays en développement. Une telle politique, comme l'histoire et le développement des relations internationales de notre époque le prouvent, est vouée à l'échec, un échec assuré par la lutte anti-impérialiste des peuples des Caraïbes et de l'Amérique centrale, de la Namibie et de l'Afrique du Sud, des Etats arabes et de ceux d'autres régions du monde. Les Etats socialistes se tiennent aux côtés de tous ceux qui luttent contre l'hégémonie impérialiste et contre toutes les formes de colonialisme et de néo-colonialisme et qui combattent pour le progrès social, pour se libérer de toute exploitation, obtenir l'indépendance et vivre dans la paix.

70. La République démocratique allemande suit avec persévérance une politique de coopération pacifique et de règlement pacifique des différends. Cette politique correspond à une position qui a été réitérée à maintes reprises dans des propositions avancées par les Etats socialistes pour régler les conflits. On me permettra de rappeler que, dans la déclaration politique de Prague, les Etats parties

au Traité de Varsovie ont préconisé de "transformer la mer Méditerranée en une zone de paix et de coopération" [voir S/15556, annexe, III].

71. Pour conclure ma déclaration, je voudrais donner l'assurance à la Jamahiriya arabe libyenne de la ferme solidarité de la République démocratique allemande avec elle dans son rejet résolu de toutes les provocations impérialistes et dans sa lutte pour préserver son indépendance et sa souveraineté nationale.

72. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*): L'orateur suivant est le représentant de l'Ethiopie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

73. M. IBRAHIM (Ethiopie) [*interprétation de l'anglais*]: Hier, le monde a appris la triste nouvelle du décès prématuré de l'un des hommes d'Etat les plus éminents d'Afrique, Ahmed Sékou Touré, président de la République populaire révolutionnaire de Guinée. Bien que le peuple et le Gouvernement éthiopiens aient déjà adressé leurs condoléances au peuple et au Gouvernement guinéens de même qu'à la famille du défunt, j'estime de mon devoir de redire ici le sentiment de perte éprouvé par l'Afrique.

74. Sur une note plus heureuse, Monsieur le Président, je voudrais vous féliciter de votre accession aux hautes fonctions de président du Conseil. La manière dont vous vous acquittez de cette tâche, de même que celle dont votre prédécesseur, M. Shah Nawaz, représentant du Pakistan, s'est acquitté de la sienne en dirigeant vers les travaux du Conseil avec sagesse et efficacité, vous valent à tous deux notre admiration et notre respect.

75. Une fois de plus, la Jamahiriya arabe libyenne vient se plaindre au Conseil de menaces faites à sa sécurité et à sa stabilité. Comme nous le savons tous, ce n'est pas la première fois que le Conseil est saisi de menaces analogues contre la Libye provenant de la même source. Ce n'est pas la première fois que nous participons à un débat de ce genre pour exprimer notre solidarité avec le peuple et le Gouvernement de la Jamahiriya.

76. Dans la mesure où le principe du non-recours à la menace ou à l'emploi de la force dans les relations internationales ainsi que celui du règlement pacifique des différends sont fermement ancrés dans la Charte des Nations Unies et constituent la pierre angulaire du système actuel de relations entre Etats, on aurait pu espérer et compter que ces principes seraient respectés et suivis dans la situation à l'examen. Toutefois, à notre grand regret, il semble que l'on ait choisi de recourir à une version moderne de la diplomatie de la canonnière, que certains ont appelée la diplomatie des AWACS, dont le mobile n'est autre que l'intense politique antilibyenne de l'actuel Gouvernement des Etats-Unis.

77. Comme le Conseil et vous-même, Monsieur le Président, le savez fort bien et comme les débats qui ont eu lieu hier et dans le passé l'ont montré, les relations entre les pays du nord-est de l'Afrique sont loin d'être cordiales. Les impératifs de la paix et de la sécurité internationales exigent que, dans ces conditions, chacun exerce le maximum de retenue et rejette l'intervention étrangère. Il ne faut donc rien faire pour aggraver une situation déjà tendue et difficile. Cependant, à notre grand regret, ce qui s'est passé jusqu'à présent est directement contraire aux exigences de la situation.

78. Nous assistons non pas à un apaisement mais à une exacerbation de la tension provoquée par des campagnes intenses de propagande et des affrontements diplomatiques. Au lieu de rechercher des solutions pacifiques, on essaie d'arriver à des solutions militaires en introduisant de façon massive un matériel militaire perfectionné, dont les AWACS, dans la région. Effectivement, non seulement les armes et les préparatifs militaires auxquels on a recours actuellement vont au-delà des besoins de défense des Etats de la région mais ils semblent avoir bien peu de rapport avec la défense de l'intégrité territoriale et de la souveraineté de ces Etats.

79. Ces préparatifs, liés à l'intervention militaire des Etats-Unis dans la région, sont une source de vive préoccupation pour l'Ethiopie et nous pensons qu'ils sont dirigés non seulement contre la Libye mais aussi contre d'autres Etats. Etant donné que ce qui se passe là-bas touche directement mon pays, l'Ethiopie ne peut rester indifférente devant les événements qui se sont produits récemment dans la région. En fait, c'est cette préoccupation qui nous a poussés à participer au présent débat et à lancer à nouveau un appel à tous pour qu'ils exercent le maximum de retenue et cherchent à résoudre leurs différends sans l'intervention de puissances extrarégionales.

80. On nous a dit que la nécessité d'une intervention étrangère et la nouvelle aggravation d'une situation déjà tendue dans la région étaient le résultat du bombardement d'Omdourman. Comme nous le savons tous, le Gouvernement soudanais en a rendu le Gouvernement libyen responsable. La Libye, quant à elle, a catégoriquement nié cette accusation. Heureusement ou malheureusement, les articles parus dans la presse internationale n'ont fait que rendre le débat plus vague. Même si ce n'est pas ici le cadre le mieux approprié pour débattre des mérites de la plainte du Soudan contre la Libye, nous sommes d'avis que les plaintes présentées par le Soudan et la Libye sont organiquement liées. Nous estimons que ce que le Conseil fait à propos de la plainte soudanaise aura nécessairement des répercussions sur la plainte de la Libye.

81. Nous estimons donc de notre devoir d'insister sur la nécessité d'être prudents : le Conseil doit agir en se fondant sur des données précises et vérifiables. Nous pensons

également de notre devoir d'inviter nos frères du Soudan et de la Libye à régler leurs différends soit bilatéralement, soit en ayant recours aux bons offices des organisations régionales dont les deux pays sont membres. La militarisation de ces différends et l'intervention malvenue d'une puissance extrarégionale ne sont dans l'intérêt ni du Soudan ni de la Libye et, en fait, représentent une menace pour la paix et la sécurité régionales.

82. M. KRAVETS (République socialiste soviétique d'Ukraine) [*interprétation du russe*] : La délégation de la République socialiste soviétique d'Ukraine tient à adresser ses sincères condoléances à la Guinée à l'occasion du décès du Président de la République populaire révolutionnaire de Guinée, Ahmed Sékou Touré, fils éminent de l'Afrique qui a consacré sa vie à la cause de la libération de son peuple et des autres peuples d'Afrique de la domination coloniale, l'un des fondateurs de l'OUA et du Mouvement des pays non alignés.

83. Monsieur le Président, vous avez été le premier parmi les membres nouvellement élus du Conseil à avoir l'honneur de le présider. Pour nous, votre expérience est particulièrement précieuse. Nous avons suivi de près avec quelle compétence et quelle dignité vous avez exercé et continuez d'exercer ces fonctions difficiles, et nous avons beaucoup appris. Nous vous en remercions et vous prions d'accepter nos sincères félicitations. Je voudrais également exprimer notre reconnaissance et adresser nos félicitations au représentant du Pakistan, M. Shah Nawaz, pour la façon très compétente dont il a dirigé les travaux du Conseil le mois dernier.

84. Ce n'est pas la première fois que le Gouvernement de la Jamahiriya arabe libyenne se voit contraint de demander la réunion du Conseil de sécurité. Etant donné les menaces incessantes, la politique de chantage et les actes hostiles des Etats-Unis à son égard, cet Etat s'est vu obligé de le faire à maintes reprises par le passé. Il suffira de rappeler les événements de 1981, année où des avions de chasse des Etats-Unis ont abattu deux avions libyens au-dessus du golfe de Syrte, ou la démonstration de force menaçante faite l'an dernier par la VI^e flotte des Etats-Unis le long des côtes libyennes.

85. Aujourd'hui, dans le but de renforcer encore davantage leur campagne antilibyenne, les Etats-Unis se sont servi d'un prétexte douteux — si tant est qu'il ne s'agisse pas, en fait, d'un acte de provocation planifié — pour bombarder Omdourman, au Soudan, Etat voisin de la Jamahiriya arabe libyenne. Il est symbolique de remarquer que, dès le lendemain de l'accomplissement de cet acte révoltant, qui a causé la mort de personnes innocentes, des avions de reconnaissance radar des plus modernes, de type AWACS, ont fait leur apparition dans le ciel de la Jamahiriya et dans l'espace aérien des pays voisins. Agitant le spectre d'une prétendue menace li-

byenne, les Etats-Unis ont établi un couloir aérien pour faire passer de grandes quantités d'armements modernes, du matériel militaire et des détachements de troupes à destination d'un pays voisin de la Jamahiriya, ce qui représente une menace grave pour la paix et la sécurité de la région et du monde entier. Tout le territoire de la Jamahiriya arabe libyenne fait ainsi l'objet d'actes insolents d'espionnage.

86. Nous avons été réellement étonnés d'apprendre hier [2521^e séance] que la représentante des Etats-Unis était si bien informée à propos des vols d'avions libyens qui avaient lieu dans l'espace aérien souverain de la Libye. Elle a indiqué où ils avaient lieu, quel était leur nombre et de quel type d'avion il s'agissait.

87. Malheureusement, de tels actes des Etats-Unis ne sont pas des cas isolés; ils font partie d'une série d'actes militaristes agressifs qui s'inscrivent dans la politique du gouvernement américain actuel. Dans le golfe Persique, les Etats-Unis assurent la "liberté" de navigation en menaçant d'abattre tout avion qui se rapproche d'une distance de moins de 5 miles de leurs navires. Les parages des ports du Nicaragua ont été truffés de mines magnétiques. Le représentant du Nicaragua a mentionné hier [*ibid.*] que des dizaines de millions de dollars ont été alloués par le Gouvernement des Etats-Unis à l'aide militaire fournie à des bandits dont l'objectif est de renverser le Gouvernement légitime du Nicaragua. Tout cela se fait en invoquant la fourniture d'une prétendue assistance humanitaire à d'autres pays. L'assistance humanitaire à l'américaine — tout comme la démocratie à l'américaine — ne peut, semble-t-il, être fournie sans que les Etats-Unis imposent leur présence militaire à d'autres pays ou s'ingèrent dans leurs affaires. Pour une raison ou pour une autre, les Etats-Unis ont estimé nécessaire de mener pendant trois jours des manœuvres militaires sur le territoire du Honduras précisément au moment de la tenue d'élections en El Salvador.

88. On pourrait continuer pendant longtemps à énumérer la liste des actes auxquels se livrent les Etats-Unis dans toutes les régions du monde — que ce soit au Proche-Orient ou en Extrême-Orient, en Afrique du Nord ou en Afrique australe, en Amérique centrale ou dans les Caraïbes.

89. Le Gouvernement des Etats-Unis s'est arrogé le droit de décider si le gouvernement de tel ou tel pays non aligné répond ou non à son idée de la démocratie. S'il n'y répond pas, ce gouvernement est alors frappé d'ostracisme. Les gouvernements qui osent avoir leur propre position et suivre leur propre politique, différant de celles de Washington, font de plus en plus fréquemment l'objet de pressions, de campagnes de propagande malveillante, de provocations, voire d'intervention armée directe.

90. Dans la pratique, cette politique impérialiste des Etats-Unis se fonde sur des structures organisationnelles, matérielles et techniques qui ont déjà fait leurs preuves et qui leur permettent de s'ingérer dans les affaires d'autres pays. Il suffira de donner comme exemples de telles structures les forces de déploiement rapide des Etats-Unis et le commandement militaire central unifié récemment créé. Le rayon d'action du commandement central comprend une large partie de l'océan Indien et du golfe Persique; il comprend également 19 Etats du Proche-Orient et de l'Afrique du Nord. En outre, cette menace s'étend directement à la Jamahiriya arabe libyenne.

91. La délégation de la République socialiste soviétique d'Ukraine partage pleinement l'inquiétude de la Jamahiriya arabe libyenne face à la nouvelle aggravation de la situation dans la région qui résulte des actes hostiles et provocateurs perpétrés par les Etats-Unis. Nous appuyons le peuple libyen dans sa lutte contre l'ingérence étrangère dans les affaires intérieures de son pays. Il est temps de mettre un terme aux menaces incessantes proférées contre ce pays et au chantage militaire grossier dont il est victime.

92. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*): L'orateur suivant est le représentant de la République islamique d'Iran. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

93. M. RAJAIE-KHORASSANI (République islamique d'Iran) [*interprétation de l'anglais*]: Monsieur le Président, c'est la première fois que ma délégation participe aux débats du Conseil sous votre présidence. Je voudrais donc vous féliciter pour la façon dont vous vous acquittez de vos fonctions. En dépit de tous les problèmes complexes dont le Conseil a à connaître de par sa nature même, je suis certain que votre compétence rendra plus aisée la tâche difficile de présider le Conseil et de diriger ses travaux, car vous êtes une personnalité éminente qui possède une grande expérience diplomatique et qui a déjà derrière elle une longue carrière politique.

94. Je voudrais aussi remercier et féliciter votre prédécesseur le représentant du Paksitan, M. Shah Nawaz, pour la façon remarquable dont il a dirigé les travaux du Conseil pendant le mois de février.

95. Le Conseil est réuni aujourd'hui pour examiner une nouvelle phase de l'agression et de l'intervention des Etats-Unis contre la Jamahiriya arabe libyenne. La Jamahiriya arabe libyenne n'est qu'un des nombreux pays qui sont la cible de l'agression impérialiste. D'ailleurs, Monsieur le Président, personne ne sait mieux que vous le rôle que les Etats-Unis jouent en Amérique centrale et en Amérique latine.

96. Le crime international ne consiste pas simplement à employer des armes interdites. L'intervention dans les affaires des autres nations, l'imposition de régimes fantoches à d'autres peuples, en violation des droits et des privilèges de ces derniers quant à leur souveraineté et leur indépendance, les activités de provocation militaire et d'espionnage qui troublent la paix et la sécurité des innocents — domaine dans lequel les Etats-Unis ont battu tous les records — les tentatives de complot contre des régimes révolutionnaires et populaires comme au Nicaragua, la façon de s'adresser aux autres l'arme au poing, l'envoi d'hélicoptères de combat dans différentes parties du monde comme dans le cas de Tabas, l'envoi de groupes terroristes et le recours à la piraterie moderne sophistiquée comme à la Grenade et au Liban sont autant d'actes criminels qui, de par leur ampleur, échappent aux normes internationales.

97. Pour donner une idée exacte du passé criminel des Etats-Unis, j'aimerais que les représentants réfléchissent aux activités du Conseil de sécurité au cours de ces deux dernières années. En 1982, le Conseil a traité de 29 points, dont 18 concernaient une participation directe ou indirecte des Etats-Unis. Autrement dit, plus de 62 p. 100 des activités du Conseil en 1982 furent consacrées au seul examen des conséquences de la politique étrangère des Etats-Unis. De même, en 1983, le Conseil a examiné 32 points, dont 23 concernaient ces mêmes activités américaines. C'est dire que 71,85 pour 100 des questions soulevées au Conseil en 1983 concernaient la politique étrangère des Etats-Unis. Cette augmentation de quelque 10 p. 100 dans la participation des Etats-Unis au crime sur le plan international est légèrement supérieure au taux annuel d'inflation aux Etats-Unis. Cela signifie qu'en dépit des milliards de dollars de déficit, du chômage et de l'inflation les responsables de la politique étrangère des Etats-Unis ont encore fait pire que ceux de la politique économique. Et, en dépit de ce lourd passé criminel, les personnalités officielles des Etats-Unis persistent sans vergogne à accuser la Libye d'être à l'origine de tous les problèmes au Moyen-Orient.

98. J'aimerais que chaque personne honnête dans cette salle, parmi les membres du Conseil comme dans le public, réfléchisse aux deux phrases suivantes et décide laquelle est la plus acceptable, la plus réaliste, laquelle correspond le mieux à la situation. Phrase n° 1 : la Libye est à l'origine de tous les problèmes internationaux au Moyen-Orient. Phrase n° 2 : les Etats-Unis sont à l'origine de tous les problèmes internationaux au Moyen-Orient. Je m'en remets à la réponse que vous dictera votre conscience.

99. Prenons deux autres phrases. Phrase n° 1 : la Libye est à l'origine de tous les problèmes internationaux qui se posent en Amérique centrale et en Amérique latine. Phrase n° 2 : les Etats-Unis sont à l'origine de tous les

problèmes internationaux qui se posent en Amérique centrale et en Amérique latine.

100. On peut encore réfléchir sur deux autres phrases. Phrase n° 1 : la Libye porte seule la responsabilité des principaux problèmes internationaux en Extrême-Orient. Phrase n° 2 : les Etats-Unis portent seuls la responsabilité des principaux problèmes internationaux en Extrême-Orient.

101. Je suis certain que chacune des personnes dans cette salle pourrait nous donner bien d'autres phrases du même type, toutes aussi édifiantes que celles que je viens d'avancer. C'est dire que point n'est besoin d'entrer dans le détail des événements politiques et des opérations militaires qui se déroulent aux quatre coins du monde. Il suffit que nous soyons des gens ordinaires, capables de faire appel à notre bon sens. Point n'est besoin d'être cultivé pour évaluer le passé criminel de l'impérialisme.

102. Demandons-nous quel rôle jouent les AWACS des Etats-Unis au Moyen-Orient, que font les forces navales des Etats-Unis à proximité des eaux territoriales libyennes et que font les forces terroristes des Etats-Unis dans le golfe Persique et près de la mer d'Arabie. Souvenons-nous que ces exemples ne concernent que quelques cas où la présence et la participation directes américaines sont avérées. Nous n'avons pas encore touché aux nombreux cas où les Etats-Unis ont ourdi des complots, organisé des conspirations et lancé des provocations, lesquels sont d'ailleurs le plus souvent menés à bien par des régimes qui servent d'intermédiaires ou par des laquais américains qui s'en prennent aux régimes populaires, aux gouvernements révolutionnaires et aux mouvements de libération.

103. Y a-t-il un représentant dans ce conseil à même d'indiquer une révolution populaire envers laquelle les Etats-Unis n'ont pas fait preuve d'antagonisme et contre laquelle ils n'ont pas mobilisé leurs sinistres unités militaires, paramilitaires et d'espionnage pour tenter de l'éliminer ? Comment se fait-il qu'à proximité de chaque pays révolutionnaire il y a toujours un voisin qui, conformément à la politique étrangère des Etats-Unis, ne laisse pas passer la moindre occasion de nuire à ce régime populaire et révolutionnaire ? Pour sa part, la Libye n'est pas le seul pays qui ait de tels voisins "amicaux". Je suis certain que les exemples du Nicaragua et de la République islamique d'Iran ne seront pas oubliés.

104. Compte tenu de sa composition actuelle, il n'est pas du tout réaliste d'espérer une quelconque action constructive de la part du Conseil visant à empêcher la provocation et l'intervention des Etats-Unis dans notre région. C'est pourquoi je ne proposerai rien au Conseil dans ce sens, d'autant plus que les Etats-Unis sont l'un des arbitres, mais je mets en garde cet organe international contre la politique arrogante des Etats-Unis. J'assure également le Conseil

que les Etats-Unis subiront d'autres défaites. Il semble qu'avec l'exemple du Shah les Etats-Unis n'aient pas encore appris leur leçon, à savoir que les régimes fantoches sont destinés à être renversés par leur propre peuple et que tout édifice planifié sur de tels systèmes serviles s'effondrera et laissera le Gouvernement des Etats-Unis encore plus déçu. On en voit la preuve manifeste en Iran, au Liban, au Viet Nam, en Amérique Latine et dans tous autres endroits où les Américains sont impliqués.

105. Nous sommes certains que les intrigues et complots américains contre les pays musulmans d'Afrique du Nord, du Moyen-Orient et d'ailleurs n'aboutiront qu'à de nouvelles défaites et déceptions pour les Américains. Nous condamnons toutes conspirations, politiques interventionnistes, provocations et toute présence militaire sinistre des Etats-Unis dans notre région du monde. Nous voulons que toutes les forces étrangères, qu'elles soient russes ou américaines, quittent notre région, et si cette instance internationale ne peut pas obtenir cette chose très importante notre peuple l'obtiendra.

106. Nous pensons que le Gouvernement des Etats-Unis doit revenir à l'honnêteté et à la sagesse. La sagesse exige que les Etats-Unis cessent leurs interventions dans d'autres pays, qu'ils mettent fin à leur hégémonie et qu'ils reconsidèrent leur politique étrangère au lieu d'examiner simplement leurs plans et projets visant à appuyer et à maintenir leurs fantoches. La sagesse exige qu'ils cessent de déformer les faits et qu'ils mettent fin à l'information fallacieuse de leur propre peuple. Le public américain est très mal informé.

107. J'ai soumis un questionnaire à un groupe d'intellectuels américains qui jouent un rôle très important dans cette société. Il est inutile que les noms, et d'ailleurs je ne le pourrais pas car les noms ne figurent pas sur le questionnaire. Je leur ai demandé de citer cinq pays du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord connus pour être proaméricains, ayant de très bonnes relations avec le Gouvernement des Etats-Unis et dont le régime jouit d'un appui populaire. C'était une question très difficile, n'est-ce pas ? Les réponses que certains de ces intellectuels m'ont données sont très intéressantes. Ils ont cité les pays suivants : l'Egypte, le Soudan, la Jordanie, le Maroc et — c'est très intéressant — la Syrie. Ils n'ont pas l'air de savoir que la Syrie est connue pour sa position anti-américaine, qu'elle est l'un des pays de première ligne et que par conséquent, elle ne peut être considérée comme étant proaméricaine. Dans l'optique de ces intellectuels américains, la Syrie est un pays très proaméricain qui a de très bonnes relations avec les Etats-Unis et, partant, jouit d'un appui populaire. Voilà le niveau de connaissances politiques de certaines personnalités très importantes des Etats-Unis qui, je puis en assurer le Conseil, jouent un rôle déterminant dans la politique de ce pays. On peut comprendre combien la situation est dangereuse.

Le danger est simplement dû au fait que le Gouvernement des Etats-Unis s'ingénie à mal les informer. Il faut que cela cesse. Il faut que le public américain reçoive une information honnête pour pouvoir avoir une participation éclairée.

108. Enfin, la République islamique d'Iran appuie pleinement le peuple et le Gouvernement libyens dans leur juste lutte contre l'impérialisme américain. Nous comptons qu'au moins certains membres du Conseil se rangeront aux côtés du peuple révolutionnaire de Libye contre les Etats-Unis et leurs laquais. Nous comptons qu'au moins certains membres du Conseil adhéreront sincèrement aux principes de la Charte des Nations Unies et condamneront la politique interventionniste américaine en tant que menace majeure pour la paix et la sécurité internationales. Je compte donc que tous ces bons membres appuieront pleinement et sans réserve la Jamahiriya arabe libyenne.

109. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : L'orateur suivant est le représentant de la Bulgarie, que j'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

110. M. GARVALOV (Bulgarie) [*interprétation de l'anglais*] : Tout d'abord, je voudrais présenter les condoléances et exprimer la sympathie profonde et sincère de la délégation bulgare à l'occasion de la disparition prématurée du président Ahmed Sékou Touré de Guinée. Je voudrais vous dire, Monsieur le Président et, par votre truchement, dire au peuple et au Gouvernement guinéens que le président Sékou Touré, qui fut l'un des fondateurs du Mouvement des pays non alignés, restera dans nos cœurs et que nous nous souviendrons toujours de lui comme d'un combattant infatigable pour l'élimination des vestiges du colonialisme en Afrique et comme d'un véritable fils de son peuple héroïque.

111. Bien que ce soit la fin du mois, je voudrais également vous féliciter très sincèrement, Monsieur le Président, et vous exprimer ma satisfaction de vous voir présider les travaux du Conseil. Votre connaissance approfondie des affaires internationales et vos qualités professionnelles avérées sont un apport précieux pour le règlement des problèmes dont le Conseil est saisi. Vous représentez un pays avec lequel mon pays a des relations très cordiales de coopération.

112. Je voudrais également exprimer ma gratitude au Président du Conseil pour le mois de février, le représentant du Pakistan, M. Shah Nawaz, pour la façon exemplaire dont il a dirigé les délibérations du Conseil.

113. La délégation bulgare vous est reconnaissante, Monsieur le Président, ainsi qu'aux membres du Conseil, de lui avoir permis de participer au débat en cours. Nous

connaissons le contenu de la lettre du représentant la Jamahiriya arabe libyenne, qui rappelle l'attention du Conseil

“sur l'évolution dangereuse de la situation découlant de l'envoi d'armes et d'avions américains dans des Etats voisins de la Libye dans le but d'espionner le territoire libyen et de préparer une agression contre lui” [S/16431].

114. Nous sommes également conscients des préoccupations de la Libye du fait de l'existence d'une situation dangereuse le long de ses frontières orientales à la suite des pratiques agressives des Etats-Unis contre la Jamahiriya.

115. Certes, le Conseil sait aussi qu'il avait été saisi l'an dernier d'une plainte justifiée de la Libye, lorsque les actes menés par les Etats-Unis ont porté atteinte à sa souveraineté et à son indépendance.

116. Le Conseil se réunit maintenant à la suite d'un nouvel événement dangereux qui, de toute évidence, va au-delà du caractère géographique régional et qui, de l'avis de ma délégation, a une incidence directe sur la situation extrêmement tendue qui existe au Moyen-Orient. Nous assistons maintenant à une nouvelle tentative des forces impérialistes en vue de déstabiliser le monde arabe et d'exercer des pressions sur ceux qui, de façon constante et par principe, s'opposent aux nouvelles machinations du colonialisme et à l'agression sioniste. Ce n'est pas par hasard que, une fois de plus, la Jamahiriya arabe libyenne a été choisie comme cible parce qu'elle défend toujours la juste cause du peuple arabe.

117. Depuis un certain temps déjà, et à juste titre, la Libye se plaint au Conseil d'actes d'agression et de provocation menés contre elle par les Etats-Unis, notamment de violations continuelles de l'espace aérien et des eaux territoriales libyens, de boycottage économique et de campagnes de désinformation. Ces actes hostiles contre la Jamahiriya arabe libyenne sont une violation très claire des principes et des normes du droit international.

118. L'historique de la question du Moyen-Orient — et notamment l'histoire la plus récente — montre nettement que les forces impérialistes déploient tous leurs efforts pour essayer de briser l'unité des nations arabes et leur imposer un diktat économique, militaire et politique. Cette diplomatie des coulisses va de pair avec le chantage militaire et l'agression ouverte pratiqués tant par les Etats-Unis que par Israël.

119. La dernière mesure impérialiste contre la Jamahiriya arabe libyenne est la suite logique de cette méthode. Celle-ci vise à intensifier la psychose militaire dans une région névralgique qui se trouve à proximité d'autres ré-

gions où règne aussi une très forte tension. Bien sûr, l'objectif fondamental des forces impérialistes vise à détourner l'attention de la communauté internationale de leur récent échec au Moyen-Orient et de le compenser en augmentant leur présence militaire et en exerçant des pressions sur les Etats et nations de cette partie du monde qui ne leur conviennent pas. La décision presque systématique d'envoyer de nouvelles armes américaines perfectionnées et d'autre matériel militaire, y compris deux avions AWACS, pour être utilisés contre la Libye ne peut être considérée que comme une nouvelle démonstration de force de la part des Etats-Unis pour essayer de modifier l'équilibre des forces au Moyen-Orient.

120. Les objectifs de cette opération militaire, politique et de propagande sont très clairs compte tenu de la défaite de l'intervention militaire au Liban. Ce n'est naturellement pas un incident provoqué par des circonstances diverses. C'est plutôt une politique officielle fondée sur le recours à la force militaire brutale. Le bombardement de villages libanais par les forces navales des Etats-Unis, les raids aériens en masse, le débarquement de marines au Liban et à la Grenade, les actes d'agression contre le Nicaragua et Cuba et dans la corne de l'Afrique sont des exemples éloquents de cette politique officielle. La campagne actuelle lancée contre la Jamahiriya arabe libyenne n'est qu'un maillon de la même chaîne. Elle est inspirée par les mêmes intérêts acquis et s'inscrit dans le mécanisme connu de l'agression.

121. La délégation bulgare estime que cette grave situation, que le Ministre des affaires étrangères de la Jamahiriya arabe libyenne, M. Ali Treiki, a portée à l'attention du Conseil avec le plus grand sérieux et de la façon la plus responsable, constitue une menace pour la paix et la sécurité dans la région et dans le monde.

122. En ce qui concerne la position de la République populaire de Bulgarie sur cette question de principe, elle a récemment été réaffirmée par le Secrétaire général du Comité central du parti communiste bulgare et Président du Conseil d'Etat de la République populaire de Bulgarie, Todor Zhivkov, le 8 mars dernier, au cours d'une visite officielle qu'il a effectuée dans la Jamahiriya arabe libyenne sur l'invitation du dirigeant de la révolution libyenne du 1^{er} septembre, le colonel Muammar Kadhafi. Dans son discours, Todor Zhivkov a déclaré entre autres :

“La situation critique au Moyen-Orient et intérêts vitaux des nations arabes exigent que l'on renforce l'unité et l'action unifiée de tous les pays et forces arabes qui luttent contre l'impérialisme et le sionisme.”

123. Inspirée par le désir de voir la menace militaire qui plane sur le peuple libyen et les autres peuples de la région éliminée, la délégation bulgare appuie la demande de la Jamahiriya arabe libyenne tendant à ce que le Conseil de

sécurité, dont la responsabilité principale est le maintien de la paix et de la sécurité dans le monde, appelle “l'attention du Gouvernement des Etats-Unis sur le danger que constitue sa politique de provocation et d'agression envers la Jamahiriya et la région” [voir S/16425].

124. La délégation bulgare est également d'avis que ce dont on a besoin à l'heure actuelle c'est de bon sens, de bonne volonté et d'efforts concertés de la part de tous les Etats intéressés et de la part de la communauté internationale pour empêcher un nouvel affrontement militaire dans la région dont les conséquences pourraient être imprévisibles.

125. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : L'orateur suivant est le représentant de la République démocratique populaire lao. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

126. M. KITTIKHOUN (République démocratique populaire lao) : Nous avons appris avec autant de regret que de tristesse le décès inopiné du président Ahmed Sékou Touré, éminent chef de l'Etat de la République populaire révolutionnaire de Guinée. Par votre entremise, Monsieur le Président, nous voudrions présenter nos sincères condoléances au Gouvernement et au peuple guinéens ainsi qu'à la famille du feu Président.

127. Prenant la parole pour la première fois devant le Conseil, nous voudrions vous adresser nos félicitations pour votre accession à la présidence pour ce mois. Connaissant votre large expérience ainsi que vos grandes qualités de diplomate, nous formulons l'espoir que les travaux du Conseil, sous votre conduite, aboutiront à des fins heureuses.

128. Nous voudrions également saisir cette occasion pour féliciter votre prédécesseur, le représentant du Pakistan, pour la compétence avec laquelle il a dirigé les délibérations du Conseil le mois dernier.

129. Nous ne saurions exposer le point de vue de notre délégation sans exprimer nos remerciements sincères à tous les membres du Conseil, qui ont bien voulu nous accorder la possibilité de participer à ce débat très important.

130. La situation dangereuse qui s'est créée aux frontières orientales de la Jamahiriya arabe libyenne à la suite de l'envoi de deux avions radar AWACS et d'autres avions de chasse par le Gouvernement des Etats-Unis pour effectuer des activités d'espionnage sur le territoire libyen requiert essentiellement l'attention du Conseil. Cet envoi rapide d'avions aussi sophistiqués pour entreprendre de telles activités sur le territoire d'un Etat Membre constitue une violation de la Charte des Nations Unies et ne peut

qu'exacerber davantage les tensions qui prévalent dans cette région névralgique du monde.

131. Ce n'est pas la première fois, comme nous l'a rappelé le Secrétaire du Comité du peuple du Bureau populaire de liaison pour les affaires étrangères de la Jamahiriya arabe libyenne ce matin [2522^e séance], que le Gouvernement libyen se présente devant le Conseil pour révéler au monde la politique d'agression de cette grande puissance impérialiste qui se poursuit depuis 1969 contre son pays et son peuple à la suite de la grande révolution de septembre.

132. Face à cette politique d'agression, la Jamahiriya arabe libyenne, comme certains milieux pourraient le croire ou le souhaiter, n'est pas seule. Le Bureau de coordination du Mouvement des pays non alignés, au cours de sa réunion extraordinaire, le 28 août 1981, pour examiner la situation grave émanant des manœuvres navales provocatrices conduites par des navires américains très de la côte libyenne, avait exprimé son entière solidarité avec la Jamahiriya et lancé un appel à tous les pays non alignés pour qu'ils se tiennent ferme face aux provocations et aux défis qui constituaient un précédent des plus dangereux dans les relations internationales.

133. Ayant été jadis nous-mêmes victimes de l'agression impérialiste, ma délégation ne peut que comprendre de façon profonde la plainte libyenne. Notre peuple, sous la direction du parti populaire révolutionnaire lao, en infligeant une défaite humiliante en 1975 aux forces d'occupation et à leurs laquais, a pu libérer totalement le pays et fonder le nouveau régime. Nous avons dès lors espéré pouvoir entamer une ère nouvelle de paix, de liberté et de justice, mais, tout comme le peuple libyen, notre peuple est devenu depuis la cible du plan méprisable de subversion et de sabotage fomenté par les impérialistes en collusion avec les hégémonistes.

134. La stratégie impérialiste de domination mondiale — il ne saurait y avoir l'ombre d'un doute — a été et reste toujours nette et claire. En application de cette stratégie perfide, l'impérialisme frappe, ou attend le moment propice pour frapper, tous les pays et peuples qui refusent d'accepter sa politique et de servir ses intérêts. Aucune campagne de désinformation ou de calomnie ne saurait donc cacher cette boulimie insatiable. Cependant, le vent du changement continue de souffler et les peuples restent intraitables dans la défense de leur indépendance et dans la lutte pour leur émancipation.

135. On semble vouloir nous faire croire que l'envoi d'avions radar AWACS et d'avions de chasse américains était lié à la prétendue attaque libyenne dans le sud d'un pays voisin. Cette incantation vieille et oxydée, loin d'être convaincante, est archiconnue dans cette enceinte. On se souviendra que les responsables de la défense américaine

avaient déclaré l'année dernière que les mouvements de la VI^e flotte américaine et des AWACS étaient liés à la soi-disant mobilisation libyenne le long de la frontière avec le Soudan en vue d'intervenir dans ce pays et que ces mouvements, notamment ceux des AWACS, avaient pour objectif des manœuvres conjointes avec les forces égyptiennes. Curieusement, le Gouvernement égyptien, à la suite de cette déclaration, a nié l'existence de telles manœuvres, et le *Christian Science Monitor* du 18 février 1983 a même affirmé à l'époque que des responsables égyptiens avaient dit qu'ils n'étaient pas au courant d'une mobilisation libyenne récente contre le Soudan. Voilà le fatras d'inventions antilibyennes au moyen duquel l'impérialisme s'évertue à leurrer le monde pour préparer avec soin sa propre attaque contre la Jamahiriya arabe libyenne.

136. Lorsque le Conseil a examiné hier la plainte du Soudan, qui jouit de l'appui total et fort vigoureux des Etats-Unis, ma délégation avait décidé de ne pas prendre part au débat. Il est hors de doute qu'en tant que petit pays peuplé de près de 4 millions d'habitants nous avons tout intérêt à défendre avec force les principes sacro-saints consacrés par la Charte, et notamment ceux du non-recours à la force et de la non-ingérence dans les affaires intérieures d'autres Etats. Cependant, à propos du cas sur lequel le Conseil était appelé à se prononcer, malgré l'intervention-fleuve peu solide du plaignant, il subsiste encore, selon nous, des doutes sérieux quant à la véracité des faits. A l'appui de la thèse tout à fait saugrenue d'une soi-disant agression libyenne, on s'est manifestement basé sur des présomptions et non des faits. Bref, si les dégâts causés sont un fait, rien n'a prouvé que l'attaque avait été menée par l'aviation libyenne.

137. En partant donc de l'idée que tout argument n'a de valeur que lorsqu'il s'appuie sur des faits concrets, très honnêtement, ma délégation éprouve des difficultés à comprendre ou à suivre la logique à partir de laquelle l'on s'est hâté de prêter main forte dans tous les domaines, y compris militaire, au plaignant qui accuse, en se fondant sur des hypothèses improbables, la Jamahiriya arabe libyenne, petit pays épris de paix mais combien fier de son indépendance et de son soutien inébranlable au mouvement des peuples en lutte pour leur affranchissement.

138. Souvent mis sur la salette en raison de leur comportement belliciste, il y a de bonnes raisons de croire que les Etats-Unis, dans leur conflit avec la petite mais courageuse Jamahiriya arabe libyenne, s'emploient à exploiter au maximum en leur faveur la plainte du Soudan afin de marquer des points dans les domaines politique et diplomatique. L'annonce fracassante de l'envoi d'avions de reconnaissance radar AWACS et d'intercepteurs d'appui à proximité de la Jamahiriya arabe libyenne, qui témoigne de l'attitude américaine de gendarme international, n'a par conséquent rien à voir avec l'attaque dont l'on faisait état dans le sud du Soudan. Loin d'être un acte

isolé ou entrepris au hasard, cet envoi rapide d'avions AWACS s'inscrit dans le droit fil de la politique d'agression américaine contre la Jamahiriya arabe libyenne.

139. Afin de donner du poids à sa thèse, que nous considérons comme nettement probable, dans son intervention devant le Conseil en février 1983, le représentant permanent de la Libye, en présentant sa plainte, nous a pertinemment donné lecture d'un passage du journal *The New York Times* qui disait, et je cite : "le plan, selon des personnalités officielles américaines, visait à pousser la Libye à attaquer pour détruire ensuite la plus grande partie de ses forces aériennes" [2415^e séance, par. 26].

140. En dernière analyse, le Gouvernement des Etats-Unis prépare depuis longtemps avec persistance et minutie l'opinion publique américaine et mondiale à ses actes d'agression contre la Jamahiriya arabe libyenne. Le monde n'est pas dupe et ni l'éloquence des uns ni la démagogie des autres ne sauraient cacher cette réalité. Imbu de sa puissance militaire et tenaillé par une haine viscérale à l'égard des peuples qui refusent de se soumettre à son diktat, le Gouvernement américain, à la surprise de tous les Etats épris de paix, a déjà lancé une grave invasion contre la petite île de la Grenade, après de longues années de préparations à la fois patientes et actives. Tout porte donc à croire que, lugubrement encouragé par cette victoire légendaire à la Grenade, le gouvernement américain, dans ses efforts machiavéliques pour mater par la force toutes vellétés de résistance des peuples où qu'ils se trouvent, vise désormais une autre cible — le peuple libyen — en vue de réaliser ses ambitions d'hégémonie mondiale.

141. Le vacarme antilibyen que certains semblent vouloir fulminer au sein du Conseil ne doit surprendre personne. Cela fait partie de la grande série de litanies que certains milieux et officines impérialistes ont l'habitude de nous chanter afin de dissimuler les faits et détourner l'attention. La thèse de la prétendue agression libyenne contre ses voisins ne peut germer que dans des esprits qui ne tiennent compte ni de la réalité des faits ni de la probabilité des hypothèses. A notre humble avis, ce mythe se révèle d'autant plus imaginaire qu'il s'agirait pour la Libye, peuplée de quelque 3 millions d'habitants, d'envahir ses deux voisins de l'est dont l'ensemble de la population en compte près de 70 millions. Jongler avec les phrases à double sens ou user de la flambée rhétorique pour détourner l'opinion mondiale du vrai problème ou de la situation réelle qui prévaut dans cette région du monde équivaldrait à s'employer à éteindre un feu sans se soucier de l'origine de la flamme.

142. En se déclarant solidaire de la Libye dans la lutte que mène son peuple, ma délégation demande au Conseil, à qui incombe la responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité mondiales, de prendre les mesures voulues

pour mettre fin à ces agissements aventuriers impérialistes, ce qui ouvrirait la voie permettant au peuple libyen de poursuivre son œuvre de développement et de reconstruction nationale dans la paix, la liberté et l'honneur.

143. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : J'informe les membres du Conseil que je viens de recevoir une lettre du représentant du Soudan par laquelle il demande à être invité à participer à la discussion de la question inscrite à l'ordre du jour. Selon la pratique habituelle, je me propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer à la discussion sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire.

Sur l'invitation du Président, M. Birido (Soudan) prend place à la table du Conseil.

144. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : Je donne la parole au représentant du Soudan dans l'exercice de son droit de réponse.

145. M. BIRIDO (Soudan) [*interprétation de l'arabe*] : Nous avons demandé à prendre la parole dans l'exercice de notre droit de réponse parce que dans les déclarations de M. Ali Treiki, secrétaire du Comité du peuple du Bureau populaire de liaison pour les affaires étrangères, et d'autres orateurs il est question du Soudan, et nous voudrions à cette occasion faire les observations suivantes.

146. Premièrement, après la déclaration faite hier au Conseil par le Ministre des affaires étrangères de mon pays [2520^e séance] au sujet de l'agression perpétrée par la Jamahiriya arabe libyenne, qui consistait en un raid aérien sur notre capitale nationale, il me semble inutile de m'attarder sur cette question. Le Soudan, en toute objectivité et tranquillité, a présenté complètement les faits à la communauté internationale représentée au Conseil. Les déclarations faites par quelques membres du Conseil et d'autres pays amis et frères ont jeté davantage de lumière sur le sérieux de ce raid aérien, qui constitue un acte d'agression et une violation flagrante de la Charte des Nations Unies, des chartes des organisations régionales et des normes du droit international, ainsi qu'une menace à la sécurité du Soudan, à sa souveraineté et à son intégrité territoriale. Par respect pour le Conseil et pour ne pas lui faire perdre son temps, nous ne souhaitons pas non plus réitérer les preuves et les faits que nous avons cités.

147. Deuxièmement, la plainte libyenne — considérons le moment auquel elle est présentée et la manière dont elle est formulée — survient immédiatement après la plainte présentée au Conseil par le Soudan et dans laquelle celui-ci impute à la Libye la responsabilité du raid aérien commis contre Omdourman. La Libye a donc demandé la convocation du Conseil afin de détourner l'attention de son agression contre le Soudan et de créer un écran de

fumée pour cacher les faits dans une tentative désespérée de faire passer son agression inaperçue et de tromper l'opinion publique mondiale.

148. Troisièmement, ce n'est pas la première fois que la Libye a recours à un tel procédé. Les documents du Conseil et ses comptes rendus prouvent au-delà de tout doute que, à la suite de la plainte portée contre elle par le Tchad, la Libye a cherché à faire convoquer le Conseil pour examiner sa plainte contre un membre permanent du Conseil pour les mêmes motifs qu'aujourd'hui. Les choses se passent aujourd'hui comme hier et nous sommes persuadés que les représentants de la communauté internationale ne se laisseront pas tromper par de telles méthodes et pratiques.

149. Quatrièmement, le recours par le Soudan à des pays frères pour obtenir les moyens de défendre son territoire et ses citoyens est un droit légitime consacré par les chartes des organisations régionales, la Charte des Nations Unies et les principes du droit international, d'autant plus qu'il est devenu évident que l'ingérence flagrante dans les affaires intérieures du Soudan fait partie d'une série d'actes visant à saper sa sécurité, son unité nationale et sa stabilité, de même que les projets de développement sur son territoire.

150. En conclusion, le Soudan, qui a réaffirmé sa foi dans les priorités de reconstruction et de développement, dans la nécessité de galvaniser l'énergie en faveur des objectifs de développement et dans le rejet de l'agression et de l'ingérence dans les affaires intérieures des autres, soutient que le respect de ces priorités par les autres contribuera à la réalisation du potentiel nécessaire et au bien-être de tous. Si la Libye avait respecté ces principes et objectifs, il n'aurait pas été nécessaire de convoquer une séance du Conseil hier et il n'y aurait pas eu de justification à la convocation d'une séance aujourd'hui, parce que toute la question est une question d'agression caractérisée et continue et une tentative désespérée de la cacher.

151. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : Le Secrétaire du Comité du peuple du Bureau populaire de liaison pour les affaires étrangères de la Jamahiriya arabe libyenne a demandé la parole. Je l'invite à faire sa déclaration.

152. M. TREIKI (Jamahiriya arabe libyenne) [*interprétation de l'arabe*] : Je m'excuse de prendre la parole à une heure si tardive, mais je tiens à relever certaines allusions faites par le représentant des Etats-Unis ce matin.

153. Ce qu'il a dit cavalièrement ce matin, à savoir que les avions AWACS ne sont pas armés — alors qu'il s'agit d'avions d'espionnage envoyés dans d'autres pays pour préparer le terrain à l'agression — et que le Conseil de sécurité devrait tolérer l'action entreprise, m'a rappelé

que, après l'adoption de la résolution de l'Assemblée générale condamnant l'invasion de la Grenade par les Etats-Unis, le président Reagan a déclaré que cela ne l'avait pas empêché de prendre avec appétit son petit déjeuner. Cela m'a également rappelé à quel point les Etats-Unis et le Gouvernement américain font peu de cas de l'Organisation des Nations Unies et du Conseil de sécurité.

154. De nombreux amis ont parlé ici du dossier des condamnations du Gouvernement américain par le Conseil et par l'Organisation en général, mais l'orgueil qu'il tire de sa force militaire et le désir de dominer empêchent ce gouvernement de voir la réalité et de respecter l'Organisation. Il oublie que ci celle-ci l'a condamné à maintes reprises mais se trouve actuellement dans l'incapacité de mettre fin à son agression, les peuples, eux, sont capables de le faire. Je voudrais rappeler au représentant des Etats-Unis ce qui s'est passé au Viet Nam, en Iran, à Cuba et au Liban.

155. Peut-être se rappelle-t-il aussi que lorsque les Etats-Unis ont essayé d'envahir la Libye en 1805 et y ont envoyé le navire *Philadelphia*, sous le commandement du capitaine Bainbridge, ce navire a été détruit près des côtes libyennes, ce qui mit fin à l'agression. Cependant, à ce jour encore, l'hymne des marines américains contient les mots "depuis les halts de Montezuma jusqu'aux côtes de Tripoli". Je voudrais lui rappeler — peut-être qu'il a fait partie des marines — que cet hymne est resté inchangé. Je lui rappelle également que lorsque les Etats-Unis ont voulu envahir la Libye par l'est, au cours d'une expédition dirigée par le général Eaton la même année, ils ont essuyé une défaite écrasante à Derma. L'histoire peut se répéter.

156. Nous sommes un petit peuple. Nous avons recours à l'Organisation des Nations Unies, dont nous respectons la Charte et les résolutions, mais nous sommes un peuple résolu à vivre librement et à mourir debout. Nous n'acceptons ni la menace ni l'agression. Nous voulons que nos ennemis sachent que toute agression américaine contre n'importe quel territoire arabe échouera. La défaite infligée aux Etats-Unis par le petit peuple héroïque du Liban sera répétée par le peuple du Soudan, par celui de la Libye et par tous les peuples arabes.

157. Comme l'a dit le représentant de la République islamique d'Iran, nous savons que le Conseil est convaincu du danger que représente la politique d'invasion, d'agression et d'ingérence pratiquée par les Etats-Unis. Nous savons aussi que, bien qu'il ne soit pas à même actuellement de prendre les décisions qui s'imposent, le jour viendra où il pourra s'acquitter de ses responsabilités en ce qui concerne le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

158. Cette insouciance et cette nonchalance, ces actes d'agression contre des petits pays et peuples s'inscrivent dans la pratique d'une politique constante et invariable suivie par le Gouvernement des Etats-Unis. Que serait le monde si ce gouvernement était le seul à posséder la force ? Ce serait la destruction totale de notre monde. Le peuple japonais continue de souffrir des conséquences de la destruction nucléaire qui eut lieu lorsque les Etats-Unis étaient les seuls à posséder l'arme nucléaire. Qu'arriverait-il aujourd'hui dans le monde si le Gouvernement des Etats-Unis était le seul à posséder l'arme nucléaire ?

159. Je voudrais maintenant faire quelques commentaires sur ce qu'a dit mon frère le représentant du Soudan — je dis "mon frère" parce que, alors qu'on choisit ses amis, on ne choisit pas son frère. Il a dit que la plainte de la Jamahiriya arabe libyenne avait été présentée à la suite de la plainte du Soudan. C'est vrai. Nous avons présenté notre plainte après l'envoi de troupes américaines et d'avions AWACS au Soudan. Mais nous ne l'avons pas fait pour cacher le moins du monde la vérité. Conformément au pacte de défense mutuelle de la Ligue des Etats arabes, le Soudan et la Jamahiriya arabe libyenne sont tenus de lutter contre l'agression des Etats-Unis.

160. Le représentant du Soudan a parlé de l'aide des pays frères et amis, mais il n'a pas dit que les Etats-Unis étaient un pays ami. Il ne pouvait pas dire cela, car les Etats-Unis sont un pays ennemi du Soudan, tout comme ils sont ennemis de la Palestine, de la Jamahiriya arabe libyenne, du Nicaragua et d'autres pays. Or quels pays

amis pensait-il ? S'agit-il de ceux qui ont aidé les sionistes à occuper la Palestine ? S'agit-il de ceux qui ont bombardé le peuple égyptien et essayé de le détruire ? S'agit-il de ceux qui ont aidé l'entité sioniste à occuper le sud du Liban ? Est-ce que ces ennemis sont tout à coup devenus les amis de la nation arabe ? Ils ne seront des amis que s'ils changent leur politique pour en faire une politique au service de la justice.

161. Le représentant du Soudan dit que ce sont des amis parce qu'ils lui sont venus en aide. Mais en aide contre qui ? J'estime qu'un régime qui doit avoir recours à un pays ennemi du sien et de son peuple pour se défendre contre ce peuple est voué à la ruine et ne mérite pas de représenter le peuple qu'il prétend représenter.

162. Est-ce agir conformément à la politique de non-alignement que de demander l'aide des Etats-Unis — pays ami de l'Afrique du Sud et d'Israël qui attise l'antagonisme à l'égard d'un pays arabe frère ? Je pose la question au représentant du Soudan. Je le défie de dire publiquement que les Etats-Unis sont un pays ami du Soudan, car, au fond de lui-même, il sait qu'il ne peut le dire.

163. La politique d'agression des Etats-Unis à l'égard des Arabes, des musulmans, des Africains et des autres peuples du tiers monde est vouée à l'échec. L'orgueil a des limites. Nous avons tous connu la fin d'Hitler, et nous connaissons la fin de l'agression américaine.

La séance est levée à 19 heures.

كيفية الحصول على منشورات الأمم المتحدة
يُمكن الحصول على منشورات الأمم المتحدة من المكتبات ودور التوزيع في جميع أنحاء العالم. استمِر عنها من المكتبة التي ستعلم منها
أو اكتب إلى : الأمم المتحدة، قسم البيع في نيويورك أو في جنيف .

如何购取联合国出版物

联合国出版物在全世界各地的书店和经销处均有发售。请向书店询问或写信到纽约或日内瓦的联合国销售组。

HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre libraire ou adressez-vous à : Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ

Издавания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Наводите справки об изданиях в вашем книжном магазине или пишите по адресу: Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o dirijase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.
